Ami du Clergé du 30 octobre 1930

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Pour la Commémoraison des fidèles trépassés. — I. Le dogme du purgatoire, 641. — II. L'espérance chrétienne, 644.
Instructions à des collégiens. — VI. Le Mois des morts, 645.
Cours de prônes sur le Décalogue *(fin)*. — XLVII. Le jeûne et l'abstinence, 648.
Panégyrique de S. Martin. — Le soldat du Christ, 650.
Lectures sur sainte Jeanne d'Arc. — XXVII. La dernière épreuve, 653. — XXVIII. Jeanne sur le bûcher, 655.

POUR LA COMMÉMORAISON DES FIDÈLES TRÉPASSÉS

I

LE DOGME DU PURGATOIRE

Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur.

C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

(II Mach., XII, 46).

Mes frères,

Le dogme de la communion des saints nous apprend que les fidèles qui combattent sur la terre, les saints qui règnent dans le ciel et les âmes qui souffrent dans un lieu d'expiation passagère ne forment qu'une famille dont Jésus-Christ est le chef et sont unis par les liens d'un amour qui dure encore, après la suprême séparation du tombeau. Du sein de la gloire, les bienheureux, usant du pouvoir presque sans limites qui leur est donné sur le Cœur de Jésus, font continuellement descendre des trésors de grâce sur les infortunés habitants de la terre, et nous pouvons à notre tour tendre une main secourable à ceux de nos frères que la mort a fait disparaître à nos yeux, mais dont la mémoire ne cessera jamais de vivre en nous.

Afin d'établir la dévotion aux âmes souffrantes sur la base d'une foi pure et d'une ferme conviction, je me propose, m. f., de vous indiquer simplement la doctrine de l'Eglise sur le Purgatoire et les preuves sur lesquelles repose cet article de notre foi.

I

Les âmes justes qui sortent de ce monde en grâce avec Dieu, mais qui n'ont pas entièrement satisfait à sa justice, soit pour des fautes légères, soit pour des peines temporelles qui restent encore à subir, après la remise du péché et de la peine éternelle, sont exilées dans un séjour douloureux où elles achèvent de se purifier avant d'entrer dans le ciel. De là elles ne peuvent se délivrer par aucun mérite personnel ; mais nous qui sommes leurs frères en Jésus-Christ, nous pouvons adoucir leurs souffrances et même obtenir leur entière délivrance par nos prières, nos bonnes œuvres et surtout par le sacrifice de la messe.

L'existence de ce lieu d'expiation, appelé Purgatoire, est une croyance universelle que les rêves et les superstitions du paganisme ont altéré, mais sans pouvoir jamais l'effacer totalement de l'esprit des hommes. Et pour un chrétien soumis à l'autorité de la parole divine et de la Tradition, cette doctrine se présente revêtue des caractères de la plus inébranlable certitude, puisque nous la trouvons établie dans l'enseignement et les pratiques de l'Eglise, ce qui est la règle prochaine de notre foi.

Nous lisons que Judas Machabée, ce défenseur intrépide de la religion et du peuple juifs, recueillit des offrandes qu'il envoya au Temple de Jérusalem pour ceux qui étaient morts dans le combat victimes de leur attachement à la loi du Seigneur. Or ce témoignage, tiré d'un livre authentique de l'Ancien Testament, est d'une force incontestable en faveur de l'usage immémorial que les Juifs observent encore aujourd'hui dans leurs synagogues. Car il ressort de la conduite de ce saint homme qu'il ne doutait nullement que les prières et les sacrifices des vivants eussent la vertu de délivrer les morts des peines qu'ils endurent pour les restes de leurs péchés. Et l'auteur sacré l'en approuve, puisqu'il déclare que prier pour les morts est une sainte et salutaire pensée.

Or, on ne voit pas que le Sauveur du monde ait une seule fois condamné cette coutume des Juifs. Bien plus, les enseignements directs du Fils de Dieu, qui devait nous instruire encore plus ouvertement des mystères de la vie future, sont en faveur de l'existence du Purgatoire. Dans un passage de l'Evangile, il parle de deux espèces de péchés, dont l'une est appelée par lui « péché contre le Saint-Esprit, » et qu'il distingue des péchés contre le Fils de l'Homme en ce qu'elle ne sera pardonnée ni dans ce monde ni dans l'autre : « *Non remittetur ei neque in hoc sæculo neque in futuro* » (Math., XII, 32). Or, quelle que soit la nature de ce péché irrémissible, de ce blasphème contre le Saint-Esprit, il demeure toujours évident et nous sommes en droit de conclure qu'il y a d'autres péchés moins graves dont on obtient la rémission dans l'autre vie. Or, il ne peut s'agir de l'enfer, où il n'y a plus de rédemption et d'où l'âme réprouvée ne doit jamais sortir. Donc il est nécessaire d'admettre l'existence d'un lieu intermédiaire, qui soit comme le vestibule du ciel. Ce lieu, nous l'appelons « Purgatoire », parce que les âmes souffrent dans un feu qui fait acquérir le degré de pureté indispensable pour contempler la face de Dieu.

L'apôtre S. Paul répète la doctrine de son divin Maître quand il dit qu'il y a des fidèles qui ne seront sauvés qu'en passant par le feu : « *Salvus erit, sic tamen quasi per ignem.* » (I Cor., III, 13). De ses affirmations il résulte que certaines âmes

seront soumises, avant d'être couronnées, au supplice momentané du feu : ce sont celles qui auront cru fermement en Jésus-Christ, mais qui, au lieu de bâtir avec l'or pur de la charité et des vertus chrétiennes, auront élevé sur le fondement de la foi le bois et la paille de mille imperfections.

Enfin, l'Ecriture affirme que rien d'impur n'entrera dans le ciel : « *Non intrabit in eam aliquod coinquinatum* » (Apoc., XXI, 27), et la raison elle-même nous persuade que Dieu, qui est l'Etre infiniment saint, repoussera nécessairement du sanctuaire céleste toute âme obscurcie par la moindre souillure. D'autre part, l'idée que nous avons de la bonté de Dieu ne permet pas de supposer qu'il damne et confonde avec les impies le chrétien qui se présente à son tribunal avec une expiation incomplète de ces fautes légères que la fragilité humaine nous fait commettre chaque jour presque sans nous en apercevoir.

Voici donc le combat qui se livre entre la sainteté et la bonté de Dieu, entre sa justice et sa miséricorde, lorsque le chrétien dont le trépas vient de fermer les yeux paraît devant son Créateur. « Otez, dit la sainteté, j'aperçois ici les taches de mille fautes qui n'ont été ni lavées ni expiées. » — « Mais, Seigneur, reprend la miséricorde, elles sont légères, ces taches. Cette âme n'a point renié sa foi, elle a gardé vos commandements, pratiqué la vertu, elle est restée l'enfant de votre Eglise. Vous êtes le Père des miséricordes, vous ne laisserez pas périr l'ouvrage de vos mains, vous ne rejetterez pas éternellement loin de la félicité cette créature faite pour la posséder ; qu'elle subisse donc la peine qu'elle a mérité de souffrir et vous l'admettrez ensuite dans le séjour éternel. » Et la miséricorde ouvre le Purgatoire, où elle impose pour chaque offense une peine, pour chaque tort une réparation, aux âmes justes qui n'ont pas fait une pénitence parfaite avant de mourir.

Ainsi le Purgatoire nous apparaît comme une transaction entre la bonté de Dieu et sa sainteté et le complément de l'expiation que nous pouvons commencer en cette vie, par le bon usage des épreuves dont elle est semée, mais qu'il est si rare d'achever ici-bas, à cause des illusions qui se disputent notre volonté et retardent sa course vers le souverain Bien.

II

Rejeter le Purgatoire, c'est donc résister ouvertement à l'autorité de la parole de Dieu. Mais à défaut de ces témoignages manifestes de l'Ecriture, l'enseignement infaillible de l'Eglise universelle devrait suffire pour nous en convaincre. La Tradition démontre en effet que la croyance et la pratique de l'Eglise catholique furent invariables à toutes les époques, en remontant jusqu'aux temps apostoliques. Calvin lui-même avouait qu'en niant le dogme du Purgatoire, il s'élevait contre le sentiment de toute l'antiquité, et nous allons le voir dans quelques passages tirés des écrits des plus anciens Docteurs de l'Eglise.

« Nous faisons, disait Tertullien, des offrandes pour les morts, et si vous en demandez la raison, nous nous contentons de nous appuyer sur la tradition et la coutume. » Ces paroles nous font voir que dès l'origine du christianisme, on regardait l'efficacité de la prière pour les morts comme un dogme divin contenu dans la révélation. On peut considérer comme une preuve d'égale valeur ce fait qu'il engage une veuve à prier pour l'âme de son mari défunt et à célébrer l'anniversaire de sa mort en faisant offrir pour lui le saint sacrifice.

On voit également les Saints se recommander avant de mourir aux prières de leurs amis, réclamant ce pieux souvenir devant Dieu comme le meilleur témoignage d'une amitié fidèle. S. Ephrem d'Edesse parle ainsi dans son testament : « Mes frères, venez et préparez-moi à quitter la terre, car toute ma vie s'est écoulée dans la vanité et l'iniquité ; accompagnez-moi en récitant des psaumes et des prières, et quand le trentième jour sera arrivé, souvenez-vous de moi. Car les morts sont secourus par les offrandes des vivants. Et si les fils de Mathathias, dont la religion n'était que l'ombre et la figure de la loi nouvelle, pouvaient cependant par leurs offrandes délivrer les âmes de ceux qui avaient péri dans le combat, à plus forte raison devons-nous croire que les prêtres de Jésus-Christ ont le pouvoir de soulager les défunts en offrant la Victime de notre salut. »

S. Augustin nous a conservé, au IXe livre de ses *Confessions*, les dernières paroles de sainte Monique, sa mère : « Vous déposerez mon corps, disait-elle, où vous voudrez ; la seule chose que je vous conjure de ne pas me refuser, c'est de vous souvenir de moi à l'autel du Seigneur partout où vous serez. » Et le saint Docteur ajoute à ces touchants adieux : « Pardonnez-lui, Seigneur, n'entrez point en jugement avec elle ; souvenez-vous qu'étant près de sa fin, elle ne pensa point à son corps et s'abstint de demander la pompe des funérailles ; tout ce qu'elle souhaita, ce fut qu'on fît mémoire d'elle à votre autel où elle savait qu'on offre la sainte victime qui efface l'arrêt de notre condamnation. » S. Augustin distingue aussi le feu purificateur de celui dans lequel les méchants subiront un supplice éternel : « Celui qui n'aura pas cultivé le champ de son âme et qui l'aura laissé couvert de ronces et d'épines subira après cette vie ou le feu du Purgatoire ou celui de la damnation éternelle... Nul doute, dit-il encore, que le saint sacrifice et les œuvres de miséricorde ne profitent aux morts qui ont vécu de telle sorte que leur âme ne soit pas indigne de pardon. C'est ce que nous avons appris de nos pères et ce que l'Eglise universelle observe. »

Avant lui, S. Ambroise avait prié pour l'âme du grand Théodose. Voici comment il s'exprime dans l'oraison funèbre de cet empereur : « Dernièrement nous déplorions ensemble sa mort et aujourd'hui que le prince Honorius est devant nos autels, nous célébrons le quarantième jour. Accordez, Seigneur, à votre serviteur Théodose le

repos que vous avez préparé pour vos saints. Je l'aimais, c'est pourquoi je veux le suivre dans la terre des vivants. Je ne l'abandonnerai pas jusqu'à ce que par mes larmes et mes prières il ait été admis sur la sainte montagne du Seigneur où l'appellent ses mérites. »

« Nous prions, dit S. Cyrille de Jérusalem, pour tous ceux qui ont quitté la vie dans notre communion ; car nous sommes persuadés que les âmes de ceux pour qui l'on offre des prières reçoivent un grand soulagement, au moment où la Victime adorable repose sur l'autel. » Le Pape S. Grégoire raconte qu'une pieuse chrétienne, séparée de son mari qui, parti pour la guerre, avait été fait prisonnier, mais qu'elle croyait mort, faisait offrir pour lui la sainte messe chaque semaine. Or, il arrivait qu'un jour chaque semaine les fers se brisaient et tombaient des mains de son époux captif. Et comme à son retour il lui racontait cette merveille, la pieuse femme reconnut que ce prodige coïncidait avec les jours et les heures où elle avait réclamé pour lui l'intention du sacrifice. « D'où nous pouvons conclure, ajoute le saint Docteur, combien grande est l'efficacité de l'Hostie Sainte que nous offrons pour la délivrance des âmes, puisqu'elle a même le pouvoir de délivrer les corps. »

Après avoir entendu ces illustres témoins des âges les plus reculés du christianisme, examinons la pratique de l'Eglise ; ses prières publiques et les cérémonies de son culte sont un vivant témoignage de sa foi. Or à toutes les époques et dans toutes les parties de l'univers, elle n'a jamais oublié de prier pour les morts. Autrefois même, on conservait dans les églises des tableaux appelés diptyques, où étaient inscrits les noms des défunts dont on devait faire mémoire au sacrifice de la messe et dans les prières des fidèles. Maintenant encore, chaque fois que le prêtre monte à l'autel, il fait mémoire des fidèles trépassés dans cette belle prière du canon de la messe : « A tous ceux qui se sont endormis dans le Christ, nous vous supplions, Seigneur, d'accorder un lieu de lumière, de rafraîchissement et de paix. » Tous les ans, dans la solennité funèbre de ce jour, l'Eglise ordonne de prier dans un memento général, et sans les nommer, pour tous ceux qui sont morts dans le sein de la grande famille catholique, afin que la mère de tous les fidèles supplée par ces communs suffrages à l'oubli des ingrats qui négligent de remplir ce devoir. Des prières, des larmes, des voix plaintives, des chants et des harmonies funèbres s'élèvent dans les airs et, mêlés au sang de Jésus-Christ, pénètrent jusqu'au ciel pour y solliciter de Dieu la liberté des âmes retenues dans une douloureuse attente loin de leur bonheur éternel.

Ecoutez les prières que récite le prêtre lors des sépultures chrétiennes : ce sont des appels touchants à l'adresse de la divine clémence ; parcourez un de nos cimetières : vous verrez comment la charité chrétienne couvre de ses ailes les âmes des morts. Les prières, les bénédictions que la piété grave sur la tombe des chers êtres disparus sont autant d'étincelles ardentes que les coups répétés de la mort font jaillir du foyer de notre cœur et par lesquelles nous demandons pour eux le repos éternel.

Bénissons Dieu, m. f., estimons-nous heureux d'être les enfants d'une Eglise qui se montre notre véritable mère, en ce qu'elle prend soin de nous assister, même après nous avoir fermé les yeux, et s'intéresse en notre faveur jusqu'à ce qu'elle nous ait portés dans le sein de la béatitude finale.

J'ajoute que le dogme du Purgatoire est en harmonie avec les plus intimes et les plus nobles sentiments du cœur humain. Car Dieu nous a donné un tendre et singulier attachement pour nos parents et nos amis ; notre pensée les suit au delà du tombeau, et la nature se révolte à la pensée que les liens qui nous unissent à eux pourraient être complètement brisés par la mort, sans qu'aucun échange de relations et de services ne soit plus possible lorsque nous avons cessé de les voir. De tous les retranchements que le Protestantisme a fait subir à l'intégrité de la doctrine et du culte catholiques, le plus étonnant et le plus inconcevable est sans contredit celui qui, supprimant la prière et le sacrifice pour les morts, a brisé le commerce charitable qui nous relie après la mort à ceux que nous avons aimés pendant la vie.

Il semble que l'hérésie voulait montrer par cette froide réforme qu'elle n'est pas la religion qu'invoque notre cœur. Qu'y a-t-il en effet de plus consolant que ce culte pieux qui rattache les vivants à la mémoire des morts ? Croire à l'efficacité de la prière et des bonnes œuvres pour le soulagement de ceux que nous avons perdus ; croire, quand on les pleure, que les prières et les larmes répandues sur eux ne sont pas inutiles, quelle touchante et douce certitude ! Croire enfin que, même dans le monde invisible, notre amour peut encore les visiter et les secourir, quelle consolation parmi les amertumes et les regrets de la séparation ! Aussi voit-on souvent, aux premières atteintes de la douleur, ce sentiment dominer tous les préjugés irréligieux et faire plier les genoux de l'incrédule devant les restes inanimés de son enfant. C'est un instinct de la nature qui se réveille ; mais c'est comme la lueur fugitive de ces feux errants que l'on voit quelquefois briller pendant la nuit, tandis que le sentiment catholique ressemble à la lampe que la piété des anciens tenait toujours allumée autrefois au-dessus des tombeaux.

Quelle douce consolation vient apaiser l'agonie du mourant qui reconnaît la gravité de ses fautes, à la lumière effrayante de l'éternité, lorsqu'il pense qu'après l'expiration du temps où il pouvait mériter, il aura sur la terre des amis qui ne cesseront pas de travailler et d'intercéder en sa faveur ! Cette espérance le rassure dans ce redoutable passage, et il s'endort plus tranquille en bé-

nissant Dieu de sa bonté. L'assistance que nous procurons aux défunts nous sera amplement rendue par eux ; et lorsqu'ils auront atteint le terme du repos, nous aurons des amis fidèles qui, lorsque nous tomberons à notre tour, nous recevront dans les tabernacles éternels.

* *

Oui, voilà, mon Dieu, ce que j'espère et ce qui me soutient. Si je pèse dans ma conscience la multitude de mes iniquités, la sévérité de vos jugements me consterne et me remplit de terreur ; mais quand je considère que, si redevable que je sois à votre justice, je trouverai de quoi m'acquitter dans les prières de l'Eglise et dans les mérites infinis de mon Sauveur qui me seront appliqués après la mort, cette espérance me ranime, elle m'engage à vous servir désormais avec plus d'amour que de crainte, comme un tendre Père qui ne frappe jamais qu'à regret et qui ne désire que pardon. Ainsi soit-il.

II

L'ESPÉRANCE CHRÉTIENNE

Spe gaudentes, in tribulatione patientes.
Soyez joyeux dans l'espérance, patients dans l'affliction.
(Rom., XII, 12).

Mes frères,

La vie des chrétiens peut se comparer à un arbre : la racine et la tige de cet arbre, c'est la foi ; le fruit, c'est la charité ; mais l'espérance en est la fleur. Fleur aux couleurs tendres et délicates, au parfum suave, l'espérance endort la douleur de ceux qui la respirent ou mieux qui en vivent.

Comment l'espérance chrétienne procure-t-elle ce résultat ? Je voudrais vous le montrer, afin de vous exciter à vous reposer sur elle dans vos peines et dans vos afflictions. Aussi bien un tel sujet est-il de circonstance dans cette veillée des Morts, qui nous rappelle si vivement le souvenir de ceux que nous pleurons et nous remet devant les yeux, avec les épreuves dont l'existence est si souvent traversée, la pensée de notre propre mort, épreuve suprême.

I

Qu'est-il besoin, m. f., de vous faire le tableau de toutes vos misères ? Ceux qui ont déjà vécu la plus grande portion de leur vie savent bien, par une expérience trop cruelle, hélas ! que ces misères sont le lot de toute existence humaine. Le bonheur est un songe ; s'il se montre à de rares instants, c'est pour s'évanouir bien vite, comme le soleil dans un ciel chargé de nuages avec quelques éclaircies.

Nous avons des misères matérielles et physiques. Ce sont des insuccès, des pertes d'argent, des accidents, des maladies. Nous avons des épreuves morales, qui nous viennent de nos semblables à la langue mordante et calomniatrice, de nos amis qui nous abandonnent, de nos parents même qui, au foyer domestique, font à notre cœur des blessures d'autant plus cuisantes que nous sommes obligés de les tenir cachées. Enfin arrive l'épreuve des épreuves, celle qui met le comble à toutes les autres et ne manque point, même à ceux que le monde estime les plus heureux. C'est la mort de ceux que nous aimons, qui étaient comme la moitié de notre âme, et que la tombe souvent nous ravit prématurément. C'est notre propre mort, enfin, qui pour nous est le signe de l'abandon total de tout ce à quoi nous tenons et nous enlève même une moitié de nous-mêmes, puisque notre corps devient la proie du tombeau.

Ah ! m. f., à la vue de tant de misères qui nous assiègent de toute part, comment ne pas s'écrier : « Qu'est-ce donc que la vie et qu'est-ce donc que l'homme ? *Quid est homo ?* » Comment ne pas être de l'avis de ce grand chrétien qui déclarait que l'homme est fait pour être mal partout, afin d'avoir envie d'aller ailleurs ?

II

Oui, les épreuves donnent l'envie d'aller ailleurs. Mais ce mot « ailleurs » a un sens bien différent pour les croyants et pour les incroyants. Ceux-ci, qui ont prétendu établir leur paradis sur terre, sont tout décontenancés quand surviennent l'épreuve et le malheur. Les uns invoquent le sort, la fatalité, la destinée, et volontiers, comme certain philosophe ancien, ils déclareraient que la douleur n'est qu'un vain mot. Mais ils sont rares, ceux-là, et en tout cas leur énergie ne tient pas longtemps, et vient le moment où ils sont obligés de s'avouer vaincus, n'ayant pas où appuyer leur pauvre cœur endolori.

Les autres prennent en dégoût la vie, et autant ils l'estimaient, autant ils comptaient sur elle et lui demandaient la félicité terrestre que seule ils ambitionnaient, autant ils finissent par la mépriser et par la maudire. Le blasphème sort de leur bouche, car ils ne comprennent pas, disent-ils, que s'il y a un Dieu, ce Dieu les ait créés pour la souffrance et pour le malheur. Alors, ils veulent rendre à Dieu le cadeau que Dieu leur a fait, et ils s'en vont dans le néant, sans foi et sans espérance. S'il leur reste une lueur de foi, s'ils conservent le sentiment de l'existence problématique d'une autre vie, ils s'imaginent que cette autre vie ne saurait, les choses mises au pire, être plus insupportable que celle-ci.

Oh ! les insensés ! qu'ils sont à plaindre ! Encore, s'ils n'étaient que de très rares exceptions, nous pourrions peut-être y prendre moins garde. Mais, vous le savez, c'est l'histoire de tous les jours, et chaque matin nous pouvons lire le récit de la fin malheureuse de ces êtres qui ont oublié leur titre de chrétiens, d'enfants de Dieu et de frères du Christ.

III

C'est qu'en effet, m. f., ceux qui sont vraiment chrétiens ne sauraient agir ainsi ni se laisser tomber dans l'abîme de la désespérance. La reli-

gion, en effet, transforme aux yeux de ses enfants la douleur. Sans doute elle ne la supprime pas, et, pour le dire en passant, il n'y a pas de sentiment plus antichrétien que celui de certains qui se prétendent pieux et dévots, mais ne veulent rien souffrir et s'étonnent, se scandalisent même de voir les méchants heureux et les justes éprouvés.

Ecoutez donc, m. f., les enseignements de l'espérance chrétienne. Que dit-elle à nos pauvres cœurs endoloris? Ames qui pleurez, âmes qui êtes abandonnées, sur qui les épreuves matérielles et morales s'abattent si lourdement, l'espérance vous dit que vos souffrances sont méritées parce que vous êtes pécheresses, et un acte d'humilité doit, au milieu de vos larmes, monter de votre cœur à vos lèvres. Elle vous dit que vos souffrances sont permises par un Dieu bon qui vous aime, même et surtout quand il vous châtie, quand il vous éprouve. Ici-bas nous aimons parfois mieux nos enfants et nos amis alors même que nous ne condescendons pas à leurs désirs. Pourquoi? parce que parfois nous savons mieux qu'eux ce qui leur est utile. Ainsi de Dieu qui sait le prix et l'avantage de la douleur.

La douleur, en effet, nous rend semblables au Christ, et je ne sache pas d'honneur plus grand et plus enviable. D'autant plus, m. f., que cet honneur ne va pas sans profit. En effet, au delà de ce monde et de cette courte vie, la religion nous fait entrevoir de sublimes espérances. Elle nous dit que la douleur est faite pour nous rendre moins douloureux le départ de cette vie et qu'elle doit être payée d'une récompense infinie.

Ah! je comprends que parfois la douleur soit une énigme, mais je ne comprends pas qu'une âme qui croit au ciel puisse jamais se désespérer. Dieu nous aime, nous le savons; Dieu veut notre bonheur, nous le croyons; mais il l'a placé au delà du tombeau et il y a mis pour condition la souffrance chrétiennement supportée. Qui ne se soumettrait à cette condition et ne serait pénétré de reconnaissance pour un Dieu qui ne nous devait rien, que nous avons offensé et qui cependant nous aime au delà de toute expression, au point d'avoir envoyé son Fils pour souffrir à notre place et nous servir d'exemple, au point enfin de mettre son bonheur dans notre félicité?

Mais c'est devant la mort surtout que l'espérance chrétienne est nécessaire à l'homme. Pour l'incroyant, la mort de ceux qu'il aime est le coup le plus rude qu'il puisse recevoir. Il ne la croit pas possible; devant elle il est anéanti, il reste comme hébété, et sa douleur est inconsolable. Pour lui, la tombe désormais renferme tout. Pour le chrétien véritable, au contraire, la mort n'est qu'un sommeil. Tout en gémissant sur la séparation inévitable, il sait qu'elle n'est pas définitive, que l'âme du défunt qu'il pleure vit d'une vie plus intense, qu'il la reverra un jour plus ou moins proche, et qu'alors commencera une union que rien désormais ne viendra plus rompre. Déjà l'apôtre S. Paul voyait dans ces considérations un puissant motif de consolation: « *Itaque consolamini invicem in verbis istis,* » disait-il aux fidèles de Thessalonique. Elles n'ont rien perdu de leur efficacité.

* *

« Dieu est mon secours et mon espérance est en lui, » déclarait le Psalmiste (Ps. LXI, 8). Nous pouvons répéter la même parole. Que Dieu nous envoie les biens terrestres ou au contraire qu'il semble retirer de nous sa main protectrice, adorons également sa volonté, certains qu'il veut uniquement notre avantage et que, si nous supportons vaillamment l'épreuve, elle tournera à notre plus grande félicité: *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum* (Rom., VIII, 28). Ainsi soit-il.

INSTRUCTIONS A DES COLLÉGIENS

VI

LE MOIS DES MORTS

I. — Après la Toussaint, l'Eglise songe aux âmes du purgatoire. L'âme humaine survit à la mort; ses trois destinées possibles suivant ses divers mérites: ciel, enfer, purgatoire.

II. — La Communion des Saints: ce que cela signifie; de même que les Saints intercèdent pour nous, ainsi nous pouvons intercéder pour les âmes souffrantes, qui nous le rendront d'ailleurs. La pitié. Prier spécialement pour les parents.

III. — Les principaux moyens d'intercession pour les âmes du Purgatoire: la sainte messe, la communion, les prières, surtout indulgenciées, les sacrifices, les mortifications, les bonnes œuvres.

Mes chers enfants,

Après avoir chanté la gloire triomphante des morts bienheureux qui règnent à la droite du Père éternel, l'Eglise se tourne vers d'autres défunts, dignes à la fois de louange et de blâme, mais dignes surtout d'une immense pitié, car ils sont extrêmement malheureux. Et dans sa tendresse maternelle elle nous invite à consacrer le mois de novembre au soulagement des âmes du purgatoire. Nous ne manquerons pas à ce pieux devoir et, pour mieux le remplir, nous nous remettrons en mémoire les principes que nous enseigne la religion au sujet des trépassés et de nos rapports avec eux.

I

Ainsi que nous le disions naguère, la mort ne détruit pas tout l'homme. Le corps, sans doute, doit disparaître après son décès par une lente et lugubre destruction. Mais quelque chose lui survit. Ce quelque chose est même la partie essentielle de l'être humain, puisque c'est l'âme, — l'âme immortelle, intelligente, libre, — qui nous donne notre véritable force et notre suprême dignité. Cette âme ne saurait cesser d'exister, car la dissolution ne peut atteindre que la matière, et l'esprit immatériel échappe aux dégradations de son étreinte.

Mais alors, que devient ce souffle spirituel que nous avions reçu de Dieu et qui ne retournera pas

au néant ? Il serait essentiellement injuste que toutes les âmes soient réservées au même destin. Les unes se sont livrées à tous leurs caprices, à toutes leurs passions, se sont laissé entraîner à tous les crimes. D'autres ont été médiocres, vulgaires, également hésitantes en face du bien et du mal. D'autres enfin, à des degrés divers, se sont exercées à l'héroïsme, au renoncement, à l'amour de Dieu. Comment voudriez-vous que le Juge suprême qui doit fixer leur sort les considère toutes d'un même œil ? Si des sanctions n'intervenaient pas pour réparer dans l'au-delà les iniquités qui s'accumulent sur notre terre, la vertu ne serait qu'une duperie et Dieu cesserait d'être l'équité immuable, vivante, absolue.

Il faut donc, de toute nécessité, que le Seigneur attribue à chaque âme qui sort de ce monde une situation rigoureusement adaptée aux mérites ou aux démérites qu'elle a accumulés pendant les jours de son existence terrestre. Et par conséquent il est bon que les âmes justes soient récompensées, tandis qu'un châtiment atteindra les âmes coupables. La rémunération des justes s'appelle le ciel ; elle consiste en une union ineffable avec Dieu, au milieu de jouissances incompréhensibles. La peine des criminels a nom l'enfer ; c'est la malédiction divine qui rejette le damné loin de Dieu, bonheur souverain et but dernier de l'homme, qui le livre au désespoir, à la haine, parmi d'horribles souffrances.

L'une et l'autre de ces sanctions sont définitives, irrévocables. Prononcées à l'instant de la mort, elles lient une âme pour l'éternité sans qu'aucune modification puisse jamais intervenir. Aucune incertitude ne trouble la joie des bienheureux, pas plus qu'aucun espoir ne peut bercer les tourments des damnés.

Il est facile de se rendre compte comment s'applique l'arrêt suprême. Les âmes parfaitement justes, en possession de la grâce de Dieu et dont aucune tache ne souille la pureté, s'envolent d'un libre essor au paradis. Les âmes nettement coupables — ne fussent-elles chargées que d'un unique péché mortel — sont repoussées loin de Dieu, livrées aux flammes de la géhenne. Jusque là rien de plus simple. Mais entre ces deux catégories extrêmes, il en est une troisième : c'est celle des âmes qui, tout en restant en état de grâce, sont maculées de fautes légères. Les abandonner à l'enfer serait évidemment contraire à la justice de Dieu, puisqu'elles ne sont point en révolte ouverte et que leurs faiblesses ne les ont pas totalement séparées de la divine charité. Les admettre aux célestes bonheurs serait une faiblesse peu équitable, car il est écrit que « rien de souillé n'entrera dans le royaume des cieux. »

La Providence a donc trouvé le moyen terme, la solution normale et juste. Tout en destinant ces âmes aux gloires du paradis, elle fait précéder leur récompense définitive d'un châtiment provisoire, temporel, qui est mérité, lui aussi, et qui purifiera toutes les taches avant l'instant du bonheur et du triomphe. Les âmes du purgatoire sont donc dans un état provisoire : elles souffrent dans l'espérance ; malheureuses aujourd'hui, elles rayonneront bientôt. Et dès à présent elles possèdent cette certitude qu'elles sont dans l'amitié de Dieu et qu'elles sont destinées à s'unir à lui. Comme elles sont, dans l'autre monde, les seules dont la situation ne soit pas irrévocable, elles sont aussi les seules sur le sort desquelles nous puissions avoir une certaine influence. De même que les saints nous aident par leurs intercessions, de même il nous appartient de secourir les âmes du purgatoire, et cela en vertu du dogme de la Communion des Saints.

II

La Communion des Saints, cela signifie l'intimité extraordinaire et la collaboration surnaturelle qui existent entre tous les enfants de Dieu. Le Père et le Créateur des hommes a voulu que tous ses enfants qui lui devaient l'existence soient unis dans un même et fraternel amour. Si indignes que nous en soyons, nous sommes vraiment, aux yeux du Seigneur, les frères des saints les plus magnifiques. Nous sommes aussi les frères des âmes justes qui expient dans les douleurs du purgatoire leurs faiblesses des jours passés.

Or, dans une famille, il y a souvent des parents riches et des parents pauvres ; dans une famille qui s'entend bien, les parents riches viennent en aide aux parents pauvres. C'est tout à fait le cas dans l'immense famille du bon Dieu. Là, les parents riches sont les saints. Ils ont acquis, à force de labeur et de courage, des trésors de mérites et de puissance. Ils sont parvenus à faire fléchir la justice miséricordieuse du Très-Haut et ils mettent volontiers à notre service le crédit qu'ils ont dans le ciel. Pour peu que nous leur demandions de veiller sur nous et de nous protéger, ils ne demandent pas mieux que d'appuyer nos désirs. Et leurs prières ont une force que nous aurions peine à soupçonner. Voilà pourquoi nous les invoquons : nous leur demandons d'ajouter ce qui manque à nos prières personnelles, si faibles, si imparfaites. Et c'est par eux que nous obtenons ce que nous ne saurions pas mériter par nous-mêmes.

Mais nous serions trop égoïstes si nous prétendions profiter de leur secours sans essayer de rendre aux autres un peu de ce que nous avons reçu grâce à eux. A côté de ces parents riches et heureux, nous avons d'autres frères qui, eux, sont pauvres et gémissent. Nous n'aurons pas la cruauté de nous désintéresser de ceux-là. C'est pour nous un devoir de les assister, de toutes les manières qui sont à notre disposition, afin que leur exil soit abrégé, afin que leur peine soit remise, afin qu'ils puissent s'envoler plus vite vers les splendeurs du paradis. Nous avons donc l'obligation de prier, de prier beaucoup pour les âmes du purgatoire, dans cet esprit de solidarité chrétienne qu'est la divine charité.

Remarquez bien, d'ailleurs, que nos frères pauvres du purgatoire ne sont pas, au fond, si pauvres que cela. Sans doute, ils ne peuvent plus rien obtenir pour eux-mêmes. La sentence qui a été portée à leur égard ne peut plus être adoucie par leurs implorations personnelles. Mais comme, au fond, ils ne sont pas ennemis de Dieu, ils ont encore le pouvoir de prier pour leurs amis de la terre. Et ils ne

manqueront pas de le faire, pour notre bonheur et notre sainteté. Et puis, surtout, il ne faut pas perdre de vue que ces âmes souffrantes ne resteront pas éternellement dans cet état. Un jour viendra où les condamnés de la veille seront libérés enfin et prendront place dans la troupe glorieuse et puissante qui environne le trône de l'Eternel. Ce moment arrive quotidiennement pour des milliers d'entre eux. Croyez-vous qu'alors ces nouveaux élus oublieront ceux de leurs frères vivants qui ont compati à leur misère, qui ont hâté l'heure de leur triomphe ? Les Saints ne sont pas des ingrats. Ils sauront nous rendre au centuple le bien que nous leur aurons fait.

En dehors de ces considérations d'intérêt, d'autres motifs doivent nous inciter à prier beaucoup pour les âmes du purgatoire. Il y a d'abord un sentiment de pitié. On a beau dire que cette expiation ne dure pas toujours, qu'elle est tempérée par l'espérance d'un avenir meilleur, cela n'empêche pas que le châtiment est terrible, car, dans l'autre vie, la justice de Dieu est rigoureuse. Nous ne pouvons, ici-bas, nous faire une idée de l'impatience sainte qui dévore les pauvres âmes dans les cachots ténébreux et brûlants où elles attendent la fin de leur expiation. Elles se sont rendu compte, infiniment mieux qu'elles n'avaient pu le faire au cours de leur existence terrestre, du bonheur indicible qu'on éprouve à se trouver uni à Dieu. Et ce Dieu auquel elles aspirent de toutes leurs forces, ce Dieu les repousse jusqu'à ce que leur expiation soit parfaite. Ce supplice-là est effroyable ; mais il dépend de nous de l'abréger, puisque la clémence du Seigneur a bien voulu admettre que nos invocations et nos bonnes œuvres seraient douées du pouvoir de racheter tout ou partie de leur peine.

Il nous est bien facile, à nous, de faire quelques sacrifices, de réciter quelques formules qui ne nous demandent pas un gros effort. Or ces petites choses si peu pénibles ont des résultats merveilleux dans l'au-delà. Nous serions donc honteux de ne pas délivrer nos frères quand nous le pouvons si commodément.

Et d'ailleurs souvenons-nous bien que, même au point de vue le plus vulgaire, les âmes du purgatoire ne sont pas pour nous des étrangères. Nous avons tous eu des deuils dans nos familles et il y a lieu de croire que parmi les âmes qui gémissent, certaines sont celles de nos parents, de nos bienfaiteurs, de nos amis. Ceux qui, en ce monde, nous ont environnés de tant de tendresse, n'ont-ils pas un droit particulier à ce que nous leur témoignions notre gratitude ? Or nous avons pour cela un moyen merveilleusement efficace : c'est de supplier le Seigneur qu'il mette un terme à leurs angoisses. Vous avez compris, maintenant, pourquoi l'Eglise sage et aimante insiste tant pour nous convoquer à la prière pour les défunts.

III

Mais comment pourrons-nous intervenir auprès de Dieu en faveur des âmes du purgatoire ? Oh, ce ne sont pas les moyens qui manquent et nous allons rapidement énumérer les principaux d'entre eux.

Le premier, le meilleur de tous, c'est le saint sacrifice de la messe. Quand Notre-Seigneur s'est volontairement immolé sur le Calvaire, il a voulu que sa torture soit féconde pour tous les êtres humains. C'est pourquoi, chaque fois que se renouvelle à l'autel l'immolation du Golgotha, une pluie nouvelle de grâces tombe sur les vivants et sur les âmes du purgatoire. La sainte messe est plus précieuse, plus utile que n'importe quelle prière. Lorsque nous prions, en effet, nous ne faisons que tendre notre cœur misérable vers Dieu, dans un geste d'adoration, de gratitude ou de demande, tandis qu'au saint sacrifice, ce n'est pas un simple homme pécheur qui se dresse devant le Juge souverain : c'est Jésus, Fils de Dieu, Dieu lui-même. Le Seigneur ne peut rien refuser au Christ. C'est donc une coutume très louable que de multiplier les messes en faveur des défunts souffrants.

Vous y joindrez la sainte communion. Il ne vous est pas toujours loisible, en effet, de faire dire des messes autant que votre ferveur pourrait le désirer. Mais vous avez un moyen bien simple de participer aux mérites infinis du saint sacrifice : c'est de vous unir à Jésus-Hostie que le prêtre a fait descendre sur l'autel pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers. Il ne tient qu'à vous d'offrir le fruit de vos communions pour le rachat des âmes qui expient. Cela ne vous empêchera point de conserver un bénéfice surnaturel de ce geste dont vous gardez une grande part de mérite. Mais les âmes pour qui vous aurez imploré le Dieu descendu dans votre âme, verront leurs souffrances diminuées par la vertu rédemptrice du Corps et du Sang de Notre-Seigneur.

Une façon encore de continuer l'œuvre de rachat, c'est la prière. Si vous vous tournez généreusement vers l'Eternel, avec vénération, avec une filiale insistance, il ne dédaignera jamais d'exaucer vos humbles demandes. Vous êtes habitués à implorer le ciel pour en obtenir ce qui est nécessaire pour vous, pour votre entourage. N'excluez pas de vos sollicitations pieuses les âmes qui ont tant besoin que vous leur veniez en aide. Grâce à cette Communion des Saints dont nous parlions il y a quelques minutes, votre effort leur sera profitable : le bon Dieu tiendra compte de votre désir et leur pardonnera dans la mesure où sa sagesse le jugera bon et où votre prière aura été sainte.

Vous n'avez pas le temps, au collège, de multiplier les longues oraisons, mais cela n'est point indispensable. Il y a des formules très brèves que l'on peut murmurer tout bas, n'importe où, n'importe quand, en se rendant en classe ou au dortoir comme sur la cour de récréation. Et parmi ces formules, un grand nombre sont enrichies d'indulgences, ce qui multiplie encore leur valeur. Les indulgences, vous le savez, sont des générosités que nous fait l'Eglise, qui puise dans le trésor sans bornes des mérites du Christ pour en prodiguer les richesses à ceux pour qui elles sont gagnées. Il n'est pas de jour où vous ne puissiez acquérir ainsi de véritables fortunes spirituelles, dont vous disposerez soit pour vous-mêmes, soit pour les âmes à qui cette monnaie céleste

servira pour acquitter leurs lourdes dettes envers Dieu. Un simple mot, un simple cri jailli du cœur : « Jésus, Marie, Joseph », par exemple ; ou : « Miséricordieux Jésus, donnez-leur le repos éternel », et vous aurez peut-être envoyé une âme au paradis.

Signalons encore les mortifications, les sacrifices qui ont un grand prix aux regards du Seigneur. Chaque privation que vous vous imposez, chaque douleur que vous acceptez pour l'amour de Dieu sont génératrices de mérites. Elles compensent les fautes commises par vous, comme elles peuvent effacer, si vous le voulez, la trace des péchés accomplis par les défunts. Si même vous n'aviez pas le courage de vous infliger des mortifications pleinement volontaires, les occasions ne vous manqueront jamais de supporter avec une résignation joyeuse les mille peines inévitables qui se rencontrent au cours de toute existence. Mieux vaut accepter un désagrément pour faire du bien que de le subir en boudant. Cela vous élèvera le cœur, cela soulagera les pauvres morts.

Accoutumez-vous à l'activité sainte des bonnes œuvres. Cela aussi est méritoire : rien de ce qui a été fait sur terre pour l'amour de Dieu ne sera perdu pour l'éternité. Il suffit de diriger votre intention en faveur des morts pour que chacune de vos initiatives pieuses rejaillisse sur eux en fruits d'expiation.

Ainsi, de ces façons-là et de mille autres, vous aurez répandu du bonheur, vous aurez collaboré à la grande œuvre divine du surnaturel amour. Puisque l'Eglise nous y convie spécialement dans ce mois de novembre qu'elle consacre plus spécialement à la prière pour les trépassés, dévouons-nous avec bonheur à soulager les âmes du purgatoire qui nous en seront reconnaissantes pendant toute l'éternité. Ainsi soit-il.

COURS DE PRONES SUR LE DÉCALOGUE

XLVII

LE JEÛNE ET L'ABSTINENCE

Mes frères,

Par ses deux derniers commandements, l'Eglise nous prescrit le grand devoir de la pénitence. Ce devoir, c'est Notre-Seigneur lui-même qui nous l'a imposé quand il a dit : « Si vous ne faites pénitence vous périrez tous. » (Luc, XIII, 5). Toutefois, comme ces paroles ne précisent ni le temps ni la manière dont nous devons accomplir ce devoir, l'Eglise y a pourvu en complétant ainsi le précepte du Maître : « Quatre-Temps, vigiles jeûneras et le Carême également. — Vendredi chair ne mangeras ni jours défendus mêmement. »

Nous allons donc dire dans cette instruction quand et comment nous devons faire pénitence et nous terminerons en montrant combien le jeûne et l'abstinence sont salutaires à ceux qui les pratiquent.

I

Nous devons faire pénitence tout d'abord *pendant le Carême,* c'est-à-dire pendant le temps compris entre le mercredi des Cendres et la fête de Pâques, soit environ 40 jours. C'est pourquoi on appelle encore le Carême « la sainte Quarantaine. »

Au témoignage des plus anciens écrivains ecclésiastiques, il remonte aux Apôtres. Ils l'ont institué et l'Eglise le maintient pour différents motifs. D'abord pour honorer et nous faire imiter le jeûne de Notre-Seigneur dans le désert. Avant de commencer sa vie publique, vous le savez, ce divin Sauveur se retira dans la solitude et là, sans autre lit que la terre nue, sans autre abri que la voûte du ciel, il passa quarante jours sans manger, uniquement occupé à la prière. L'Eglise nous prescrit le jeûne du Carême, en second lieu, afin que nous unissions nos souffrances et nos expiations à celles de notre Rédempteur qu'elle commémore pendant ce saint temps. N'est-il pas juste que nous fassions un peu pénitence nous-mêmes en des jours où Notre-Seigneur l'a fait si cruellement pour nous ? N'est-il pas convenable que nous expiions un peu les péchés que Notre-Seigneur a expiés si durement et que nous complétions, par nos souffrances personnelles, l'œuvre de la Rédemption qu'il a accomplie ? Enfin, c'est à l'issue du Carême que beaucoup font leur confession annuelle et que tous s'acquittent du grand devoir pascal. Or quel plus sûr moyen de bien recevoir les deux grands sacrements de Pénitence et d'Eucharistie que de s'y préparer pendant quarante jours et d'expier d'avance par le jeûne et l'abstinence les péchés dont on va solliciter le pardon ?

Nous devons faire pénitence également aux *Quatre-Temps.* Les Quatre-Temps sont trois jours placés au commencement des quatre saisons de l'année : le mercredi, le vendredi et le samedi après le troisième dimanche de l'Avent en hiver, après le premier dimanche de Carême au printemps, après la fête de la Pentecôte en été et après le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Ste-Croix, en automne.

Certains auteurs attribuent l'institution des Quatre-Temps au pape S. Urbain qui fut élu Souverain Pontife en 224. Mais il est beaucoup plus probable qu'elle remonte aux Apôtres, comme le dit formellement S. Léon. Et même, comme chez les Juifs il était d'usage de sanctifier par le jeûne chaque saison, il est vraisemblable que les Apôtres se bornèrent à maintenir cette coutume en en faisant une loi de l'Eglise.

Vous connaissez le but des Quatre-Temps ; le prêtre vous le rappelle chaque fois qu'il vous en annonce le retour. C'est de nous faire sanctifier chaque saison de l'année et par une pénitence générale d'attirer les miséricordes et les bénédictions de Dieu sur la grande famille chrétienne. C'est pour nous rappeler que comme il n'y a point de temps où nous n'offensions Dieu, il n'y en a point non plus où nous ne devions tâcher de l'apaiser par la pénitence. C'est pour implorer les bénédictions de Dieu en faveur des biens de la terre exposés en toute saison à tant d'accidents. C'est enfin pour obtenir de saints prêtres, en cette époque des ordinations qui se font ordinairement le samedi des Quatre-Temps.

Nous devons faire pénitence, en troisième lieu, aux *vigiles* ou veilles de certaines fêtes. Jadis les veilles des principales fêtes se célébraient de façon

très solennelle et très édifiante. Dès le matin, les fidèles se réunissaient à l'église où ils priaient jusqu'à l'heure de none, c'est-à-dire jusqu'à trois heures de l'après-midi. On célébrait alors la messe suivie des vêpres, puis chacun rentrait chez soi pour prendre son repas. Le soir venu, on retournait à l'église et on y passait une partie de la nuit à chanter des psaumes, à écouter des lectures et des instructions. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui que dans la nuit de Noël, mais le jeûne reste prescrit par l'article 1252 du Code canonique, pour les veilles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

A ces jours de pénitence s'en ajoutaient autrefois bien d'autres, échelonnés au cours de l'année, en particulier les trois jours des Rogations et les quatre semaines de l'Avent. Certains Ordres religieux continuent d'observer en ces jours le jeûne et l'abstinence ; quelques-uns même l'observent tous les jours de l'année et l'Eglise les en approuve hautement (can. 1253), mais elle ne l'exige plus des simples fidèles.

Enfin, *chaque semaine*, l'Eglise nous impose un jour de pénitence : le *vendredi*. Dès les temps apostoliques, ce jour où Notre-Seigneur est mort fut considéré par l'Eglise comme un jour particulièrement saint, comme un jour de deuil et de pénitence. Dans la suite on y ajouta le samedi et longtemps on récita le sixième commandement ainsi rédigé : « Vendredi chair ne mangeras ni le samedi mêmement. » Aujourd'hui, nous ne sommes plus obligés de faire maigre que le vendredi et certains jours de jeûne, comme nous allons le voir.

II

Quelle pénitence devons-nous faire aux jours dont nous venons de parler ?

La loi de l'abstinence seule oblige tous les vendredis de l'année.

Celle de l'abstinence et du jeûne réunis oblige le mercredi des Cendres, les vendredis et samedis de Carême (dans certains diocèses, en vertu d'un indult, le samedi est remplacé par le mercredi). Elle oblige les trois jours des Quatre-Temps et aux vigiles des quatre fêtes dont nous avons parlé, à savoir les veilles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

La loi du jeûne seul oblige tous les autres jours du Carême.

Et tout cela sous peine de faute grave.

Toutefois, si en dehors du Carême une fête de précepte, par exemple l'Assomption, tombe un vendredi, on n'est pas obligé de faire maigre ce jour-là. Il faut en dire autant quand une vigile tombe un dimanche : la loi du jeûne et de l'abstinence cesse alors.

La loi de l'abstinence défend, déclare le Code canonique, la viande et le jus de viande, mais non les œufs, le laitage, ni les condiments provenant de la graisse des animaux. La viande interdite est celle des animaux qui vivent sur la terre et ont le sang chaud ; au contraire celle des animaux qui vivent dans l'eau ou qui, vivant sur terre, ont le sang froid est permise (can. 1250).

La loi du jeûne prescrit de ne faire qu'un repas principal, mais elle ne défend pas de prendre quelque nourriture le matin et le soir, en se conformant aux coutumes locales pour la qualité et la quantité. La viande et le poisson sont permis au même repas. Il est permis également de faire le repas principal le soir et la collation le matin (can. 1251).

Le mandement que Mgr l'Evêque publie chaque année pour le temps du Carême nous dit dans le détail ce qui nous est permis et ce qui nous est défendu sous ce rapport. Ecoutons-en attentivement la lecture et conformons-nous à ses prescriptions.

Et quels sont ceux qui sont obligés d'observer cette double loi de l'abstinence et du jeûne ?

La loi de l'abstinence oblige tous ceux qui ont accompli leur septième année. C'est à cet âge qu'on commence ordinairement à offenser Dieu ; il convient que dès cet âge on commence aussi à faire pénitence.

La loi du jeûne oblige tous ceux qui ont vingt et un ans accomplis et n'ont pas encore commencé leur soixantième année.

Telle est la loi, mais comme toutes les lois elle comporte des exceptions.

Il arrive parfois que l'Eglise en dispense. C'est ainsi qu'en vertu d'un indult il est permis en certaines localités de faire gras les jours de foire, lorsque celles-ci ont lieu un vendredi.

D'autres fois, l'observation de cette loi est impossible ; or, à l'impossible nul n'est tenu. C'est ainsi que sont dispensés de l'abstinence les malades, les convalescents, les personnes dont l'estomac débile ne peut s'accommoder du maigre, les pauvres qui mendient leur pain de porte en porte, les familles peu aisées qui n'ont ni beurre ni graisse et assaisonnent leurs aliments avec du lard, les ouvriers occupés à des travaux pénibles dans les mines, les verreries ou les fonderies, les militaires en garnison ou en campagne, les voyageurs qui, dans les hôtels où ils descendent, ne peuvent se faire servir du maigre, les épouses, les enfants, les serviteurs que le père ou le patron oblige à faire gras et qui ne peuvent refuser sans grave inconvénient.

Toutes ces personnes sont à plus forte raison dispensées du jeûne. Le sont également celles que leur profession oblige à prendre une alimentation substantielle, telles que les nourrices.

Il est bon, dans ces différents cas, d'exposer à son confesseur les motifs de dispense qu'on croit avoir. C'est un acte de déférence envers l'Eglise, c'est en même temps le sûr moyen de mettre sa conscience en règle.

Lorsqu'on ne peut observer le jeûne et l'abstinence, surtout pendant le Carême, l'Eglise nous demande de les remplacer par une aumône ou, si nos ressources ne nous permettent pas celle-ci, par quelques prières. Ne manquons pas de nous acquitter de cette obligation.

III

L'Eglise est une bonne mère, vous le voyez, car elle ne veut pas que ses lois tournent à notre détriment et elle nous en dispense lorsqu'elle prévoit que leur observation nous deviendra nuisible ou trop

pénible. Mais quand cet inconvénient n'est pas à redouter, observons fidèlement ces lois, c'est notre intérêt et l'Eglise ne s'est pas montrée moins soucieuse de notre bonheur en les établissant qu'en nous en dispensant.

C'est l'intérêt de notre corps. L'abstinence et le jeûne sagement pratiqués sont, de l'avis des médecins les plus expérimentés, une hygiène excellente. Le régime végétal rafraîchit le sang, tandis qu'une alimentation copieuse où la viande domine échauffe le tempérament et produit souvent les plus graves accidents. Comme il y aurait moins de maladies si l'abstinence du vendredi et les différents jeûnes prescrits par l'Eglise étaient mieux respectés ! Les médecins auraient moins besoin de mettre leurs malades à l'eau ou au lait ; ils n'auraient pas à leur prescrire la diète ou des régimes autrement rigoureux que celui du Carême ! « Mieux vaut prévenir que guérir, » dit un proverbe. C'est ce que fait l'Eglise par ses différents jeûnes, par celui du Carême en particulier. Revenant chaque année au printemps, il épure le sang et le débarrasse de toutes ces humeurs qui, au sortir de l'hiver, sont la cause de tant de maladies.

Utiles au corps, le jeûne et l'abstinence le sont aussi à l'âme. Comme le chante l'Eglise dans sa préface du Carême, le jeûne élève l'esprit et lui donne plus de vivacité et d'élévation, « *mentem elevat* » ; il calme l'effervescence des passions et réprime les convoitises de la chair, « *vitia comprimit* » ; il est, selon le magnifique éloge qu'en fait S. Pierre Chrysologue, « la mort des vices, la vie des vertus, la vigueur des âmes, le rempart de la chasteté, le bouclier de la pudeur. »

Mais surtout, l'abstinence et le jeûne expient nos péchés et en désarmant la colère de Dieu détournent de nous ses châtiments. Rappelez-vous comment la ville de Ninive qui devait être détruite 40 jours après, en punition de ses crimes, obtint son pardon en se livrant au jeûne et à la pénitence. Voulons-nous en cette vie détourner de nos têtes des châtiments mille fois mérités, voulons-nous ne pas aller expier en enfer ou tout au moins en purgatoire nos nombreux péchés au sortir de ce monde ? Expions-les par le jeûne et la pénitence en cette vie. Ainsi soit-il.

FIN

PANÉGYRIQUE DE S. MARTIN

(11 novembre)

LE SOLDAT DU CHRIST

Labora sicut bonus miles Christi Jesu.

Prends ta part de labeur comme un brave soldat du Christ Jésus.

(II Tim., II, 3).

Mes frères,

En face d'une vie aussi riche que celle de S. Martin, on reste stupéfait et hésitant : parmi tant de vertus éminentes de cet homme incomparable, on ne sait, pour le louer pleinement, à laquelle donner la préférence et je comprends la piété filiale qui vous rassemble si nombreux pour célébrer la gloire du Patron de votre église. L'héroïsme du moine ne le cède en rien à la charité du soldat ; avec une pointe de finesse gauloise qui n'est pas pour nous déplaire, sa bonté souriante, affable, ouvre largement son cœur à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. L'humilité de l'évêque n'a d'égale que le zèle infatigable de l'apôtre en qui S. Paul eût volontiers reconnu un émule et à qui, sans nul doute, il eût écrit comme à son disciple bien-aimé : « *Labora sicut bonus miles Christi Jesu.* »

Martin avait été soldat dans sa jeunesse. A la veille de quitter l'armée, il s'adressa hardiment à l'empereur et lui dit : « Jusqu'à présent, c'est pour toi que j'ai porté les armes ; souffre que ce soit désormais pour Dieu. Réserve tes largesses à ceux qui vont faire la guerre. Pour moi, il ne m'est plus permis de combattre, je suis soldat du Christ. »

Puisque S. Martin s'est donné lui-même ce titre, si vous le voulez bien, m. f., nous méditerons ensemble pendant quelques instants sur cet aspect de sa vie. Soldats du Christ, nous le sommes tous, nous devons l'être, puisque le signe en a été marqué sur notre front et imprimé dans notre âme au jour de notre confirmation. A chacun de tirer des exemples laissés par notre glorieux Patron à la fois une leçon et un encouragement.

Daigne ce grand Saint bénir mes paroles et leur faire porter des fruits de salut pour vos âmes et pour la mienne.

I

S. Martin est un converti, mais un converti de la première heure. Encore enfant, il entend dans son âme l'appel du Christ et pourtant, né de parents païens, en Pannonie, tout dans le milieu familial contribue à l'éloigner du Sauveur. Si, plus tard, il aura le bonheur de convertir sa mère, il se heurtera jusqu'à la fin à l'opiniâtreté de son père, ancien tribun militaire, qui persévérera dans le paganisme. Martin luttera contre sa famille. Vous devinez aisément ses combats quotidiens contre les tentatives faites pour l'écarter des cérémonies chrétiennes, vers lesquelles l'entraînait un attrait mystérieux. La lutte ne cessa jamais d'être respectueuse, mais le jeune néophyte savait qu' « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes » et il mit en pratique cette parole de Jésus : « Celui qui aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi. » (Math., x, 37). Grâce à la fermeté de caractère qu'il avait héritée de son père, Martin triompha de tous les obstacles. A dix ans, malgré ses parents, il se présente à l'évêque de Pavie, où sa famille résidait alors, et en reçoit l'imposition des mains qui l'élève au rang des catéchumènes et lui donne droit au titre de chrétien.

Déjà, il songe à se retirer au désert pour y partager la vie des solitaires : la faiblesse de son âge arrête pour l'instant son dessein. Plus tard, il le réalisera magnifiquement, mais dès lors la ligne de conduite de toute sa vie est tracée et jamais il n'en déviera ; il s'avancera à pas de géant dans la voie de la perfection, la volonté toujours tendue, avec

une constance invincible, vers la volonté divine, quelle qu'elle soit.

Tel nous l'avons vu enfant, tel nous le retrouvons adolescent. A quinze ans, son père l'engage dans la cavalerie romaine : c'était un devoir sans doute pour un vétéran, c'était surtout un moyen d'arracher son fils à des idées et à des influences que lui-même condamnait. Le jeune homme, qui rêvait de vie monastique, ne céda point de bonne grâce à cette décision : la violence le contraignit à prêter les serments militaires.

Que deviendra-t-il aux armées ? Ici, de nouvelles luttes l'attendent : luttes contre les passions naissantes, luttes contre les entraînements au mal et les mauvais exemples, luttes contre les vices que l'on trouve dans les camps si on ne les y porte pas avec soi. Vous savez, vous surtout, mères qui avez tremblé ou qui tremblez pour l'âme de vos enfants, combien grande est pour le meilleur des fils l'épreuve de la caserne, dans un milieu qui malgré tout demeure imprégné de christianisme. Et Martin est isolé dans une armée païenne où tous les vices ont un culte et toutes les débauches une divinité.

Rien ne transpire au dehors des luttes que Martin peut avoir à soutenir : sa vie intérieure nous apparaît tellement unie que bien peu lui sont en cela comparables. Cherchez-y de ces luttes intimes qui ont broyé les plus grands Saints, un Augustin par exemple, et qui ont marqué les étapes de leur progrès dans l'amour divin ; cherchez-y ces troubles de conscience, ces retours sur soi-même, ces incertitudes d'une âme qui s'inquiète encore de Dieu après qu'elle l'a déjà trouvé, toutes ces faiblesses dont le récit nous captive et nous émeut parce qu'il nous montre dans les Saints une pâte d'argile comme la nôtre. Cherchez et vous trouverez non pas un roseau agité par le moindre souffle, mais un roc inébranlable contre lequel se briseront les assauts de toutes les tempêtes ; vous jouirez du spectacle majestueux d'une âme sereine qui s'est donnée à Dieu en bloc et ne se reprendra jamais dans le détail, d'une âme dont Dieu s'est emparé dès l'enfance et qu'il semble n'avoir laissé ternir d'aucune souillure, afin d'en faire un messager plus digne de propager la gloire de son nom.

« *Beati mundo corde.* Bienheureux les cœurs purs ». L'âme de Martin était maîtresse de tous ses mouvements parce qu'elle était pure, et sa beauté éclatait spontanément en des actes de vertu que l'on n'est pas accoutumé de rencontrer dans les camps : c'était dans son rôle de soldat du Christ. Sa douceur, sa patience, sa bonté serviable lui conquièrent rapidement l'affection et le respect de tous ses compagnons d'armes.

Dans les rondes qui étaient une des obligations de sa charge, le jeune cavalier entendait son devoir dans le sens le plus large : pour lui, veiller à l'ordre, ce n'était pas seulement faire la police avec exactitude, c'était encore compatir aux souffrances, c'était donner à manger à ceux qui ont faim, c'était vêtir ceux qui sont nus : souvent il rentrait la bourse vide ; parfois il donnait une partie de ses vêtements, et vous connaissez tous l'histoire du pauvre d'Amiens.

Pendant un hiver très rigoureux, notre Saint rentrait, un matin, d'une de ses tournées dans les environs d'Amiens, où il tenait garnison : les victimes du froid étaient nombreuses et, pour soulager bien des misères, Martin avait donné tout ce qu'il lui était possible de sa bourse et de ses vêtements. En arrivant à la porte de la ville, ses épaules n'étaient plus couvertes que de la simple chlamyde, manteau militaire dont l'ampleur voilait à peine l'insuffisance de son reste d'uniforme. Tout à coup, il aperçoit devant lui, sur le bord de la chaussée, un pauvre tout nu qui implore vainement la charité des passants. Un élan de pitié lui fait hâter le pas de sa monture, mais que donner quand on n'a plus rien ?

D'un mouvement instinctif, il se regarde lui-même et s'aperçoit qu'il est riche encore en face de ce déshérité. Le plus simplement du monde, il fend en deux son manteau et en donne la moitié au mendiant. Quel beau coup d'épée, m. f., mais dont l'héroïsme échappait certainement à son auteur ! Croyez-vous du moins que tous les témoins de cet acte de charité inattendu en comprirent la noblesse ? Soyez bien persuadés du contraire : il y eut plus d'un sourire; sourire d'égoïsme ou de critique méchante, à l'aspect insolite de ce soldat couvert d'une moitié de chlamyde.

Mais les jugements des hommes ne sont pas les jugements de Dieu. La nuit suivante, pendant son sommeil, Martin vit venir à lui Jésus-Christ, vêtu de la portion de manteau donnée au pauvre ; et tandis qu'il le contemplait, ravi, il l'entendit prononcer ces paroles : « Martin, encore catéchumène, m'a revêtu de ce manteau. » C'était le témoignage suprême rendu à la charité et la récompense glorieuse du soldat sans peur devant les hommes et sans reproche devant Dieu.

II

Aussitôt qu'il eut reçu le baptême, il eut hâte de quitter l'armée pour se mettre sous la conduite de S. Hilaire de Poitiers et devenir enfin moine. Une nouvelle vie commence pour lui, qui ne sera pas faite de repos et de tranquillité comme on pourrait s'y attendre : elle sera remplie par une lutte continue, plus âpre et plus violente que jamais, contre le paganisme.

Au milieu du IVe siècle, le christianisme avait déjà conquis presque partout la plus grande partie des populations urbaines ; mais dans les campagnes, une différence profonde régnait entre l'Orient et l'Occident. Là-bas, les institutions monastiques avaient diffusé partout l'Evangile et les paysans étaient d'ordinaire zélés et instruits. Chez nous, ils étaient demeurés, à peu près sans exception, très attachés aux divinités de leurs ancêtres.

Afin de lutter efficacement contre le paganisme, Martin comprit la nécessité des monastères, de ces foyers de vie chrétienne intense d'où la foi rayonnerait d'elle-même aux alentours. Son monastère de Ligugé sera une pépinière d'apôtres pour toute la contrée. L'éclat de sa renommée le portera, malgré lui, sur le siège épiscopal de Tours ; là, il fondera entre autres Marmoutiers, — le monastère de Mar-

tin, — et en dépit des honneurs de sa charge, il gardera l'essentiel des observances monastiques : toute sa vie il restera moine et, selon le mot du P. Lacordaire, moine jusqu'au cou.

Mais le vaillant soldat du Christ ne se cantonne pas dans sa forteresse : il se fait apôtre. Il s'en va partout prêcher la doctrine de Jésus, il s'en va porter la guerre aux temples, aux monuments païens. Regardez les vitraux qui ornent l'abside de votre église : l'un d'eux nous montre les colonnes des temples païens s'effondrant d'elles-mêmes à l'apparition de S. Martin. C'est l'histoire en raccourci de son apostolat dans les campagnes ; mais le détail en est moins simple et ces splendides résultats furent acquis par un rude labeur et non sans périls.

La réputation de sainteté du grand thaumaturge le précédait dans ses missions ; il apparaissait aux populations avec l'auréole de la charité et de la vertu. Qu'importe ? Jésus aussi accomplissait des miracles, prédisait l'avenir, passait partout en faisant le bien. Vous savez quelle haine criminelle a rencontré son immense amour pour les hommes. Le bois vert n'aura pas meilleur sort que le bois sec.

Martin voulait-il abattre le temple de Levroux, en Berry, qu'une longue superstition avait rendu fameux et opulent ? Il se heurtait à une violente opposition de la part des païens : le temple était solide et bien fortifié ; les fanatiques l'accablaient d'injures, le maltraitaient et le repoussaient. Après trois jours de jeûne et de prières, Martin reprenait la lutte : suivant l'indication de deux anges, les populations païennes semblaient frappées de stupeur par une force inconnue, mais qu'elles jugèrent divine, elles assistaient impuissantes à la destruction de l'édifice et recevaient en foule la foi du Dieu que leur apportait Martin.

Dans un village près d'Autun, où il voulait selon sa coutume détruire un temple païen, il fut aussitôt assailli par une foule de paysans en fureur, prêts à le massacrer ; l'un d'eux levait déjà son glaive afin de le frapper. En guise de défense, Martin, calme au milieu de la tempête, découvrit son cou et le présenta au meurtrier. Celui-ci rassemblait ses forces et se disposait à porter un coup plus violent lorsque, ô stupeur ! il fut soudain jeté à la renverse par un adversaire invisible : ce fut lui qui, saisi d'une terreur religieuse, demanda grâce.

Souvent, il est vrai, Martin triomphait de la résistance des païens par sa seule prédication ; mais plus d'une fois ses convertis exigèrent de lui autre chose que des paroles et des promesses de vie, autre chose même que des vertus : ils réclamaient, comme autrefois les Juifs, des signes et des prodiges, il leur fallait des miracles pour affermir leur foi naissante.

Or, m. f., quand Dieu confie à un homme une partie de sa puissance, il se montre exigeant lui aussi : le thaumaturge doit payer en quelque sorte, en échange du don qui lui est accordé pour le bien des autres, un lourd tribut de prières, de souffrances, de sacrifices ; et ce tribut devient un véritable martyre si, comme ce fut le cas de S. Martin, son pouvoir est mis à l'épreuve à temps et à contretemps. Jugez-en par un exemple.

Sur la route de Chartres, Martin, accompagné de quelques frères, traversait un pays encore entièrement païen ; mais telle était sa renommée qu'une grande multitude était accourue sur son passage. A la vue de cette foule immense qui ne connaissait pas le nom du Christ, une profonde tristesse s'empara de lui et, de son cœur débordant, les paroles jaillirent, ardentes, persuasives. Avec une éloquence enflammée où passait un souffle divin, il révélait à ces pauvres gens une religion toute pleine de majesté, de lumière et d'amour, — la nôtre, m. f., — un Dieu infiniment bon descendu jusqu'à nous pour nous racheter de nos fautes, nous attirer à lui et nous faire participer à son bonheur. La foule écoutait, attentive et muette, cette doctrine dont la beauté la charmait, dont la nouveauté cependant provoquait son étonnement. Soudain, une femme s'avance, tenant dans ses bras le corps inanimé de son jeune enfant ; aux yeux de tous, elle présente le petit cadavre à l'évêque en lui disant : « Nous savons que tu es l'ami de Dieu. Rends-moi mon fils, c'était mon unique enfant. »

Un murmure favorable s'élève de toutes parts, murmure de sympathie pour la pauvre mère, murmure d'anxiété aussi. Martin sent que tout est prêt pour la foi, que tout ce peuple n'attend plus qu'un témoignage de la vérité de ses paroles, un signe de la puissance de Dieu. Il prend alors le corps de l'enfant, s'agenouille sur le chemin et prie quelque temps en présence de la foule silencieuse. Quand il se relève, l'enfant est vivant ; il le rend à sa mère aux acclamations de la multitude enthousiasmée qui, en masse, est reçue parmi les catéchumènes.

Pendant plus de vingt-cinq années, le saint évêque lutta de la sorte sans trêve ni merci, et presque sur tous les points de la Gaule : il n'y a pas de province que S. Martin n'ait visitée et où il n'ait, au prix de ses sueurs et de ses travaux, fondé ou consolidé le règne de Jésus-Christ.

Champion du Christ et défenseur de son royaume, il devenait par là-même l'ennemi juré du Prince des ténèbres : menacé dans son empire, le démon lui déclara une guerre implacable.

Il apparut un jour à Martin, non loin de Milan, avec une figure plus sinistre que celle des brigands qui venaient de l'attaquer et qu'il avait convertis. « En quelque lieu que tu ailles, lui dit-il, et quoi que tu entreprennes, tu me trouveras toujours sur ton chemin. »

L'événement confirma cette menace. C'est le démon qui ameutait les foules que Martin voulait convertir, c'est lui qui les excitait aux injures et aux mauvais traitements.

C'est lui encore qui semait à l'occasion le mauvais esprit parmi les moines. S. Martin, qui était la bonté même, avait été obligé de réprimander un religieux nommé Brice et il l'avait fait avec une douceur toute paternelle. Le lendemain, assis devant sa cabane, il voit deux démons se poster sur le rocher escarpé qui dominait le monastère et il les entend pousser en ricanant ce cri d'exhortation : « Allons, Brice ! Allons, Brice ! » Le malheureux Brice arrive en effet, écumant de rage, et il vomit contre le

Saint les plus grossières injures. Martin écoute en silence et prie : quelques instants plus tard Brice demandait pardon ; dans la suite il mourut en odeur de sainteté sur le siège épiscopal de Tours.

Le démon ne fut-il pas assez insolent pour prendre un jour devant Martin lui-même, afin de recueillir ses adorations, la figure glorieuse de Jésus-Christ ressuscité ? Sa ruse fut à l'instant démasquée : « Crois-tu donc, dit le Saint, que Jésus-Christ a promis à ses serviteurs de leur apparaître vêtu de pourpre et le front couronné d'un diadème ? Toi, le Christ ? Mais où est ta croix ? où sont tes plaies ? où est ta couronne d'épines ? » Le démon disparut aussitôt, mais jusqu'à l'heure de sa mort il guettera une défaillance de l'apôtre.

A quatre-vingts ans, Martin est couché sur la cendre, les yeux levés vers le ciel où ils semblent chercher le chemin qui y conduit tout droit. Mais auprès de lui, le démon est encore là sous la forme d'un dragon. Martin l'interpelle : « Que me veux-tu, bête cruelle ? lui dit-il. Tu ne trouveras rien en moi qui t'appartienne. Voici que je suis reçu dans le sein d'Abraham. »

En prononçant ces paroles, S. Martin rendit sa belle âme à Dieu et son visage parut resplendissant d'un éclat surnaturel.

* *

Après cette esquisse rapide, ne vous semble-t-il pas, m. f., que votre Patron a vaillamment porté et glorieusement mérité son titre de soldat du Christ ?

Et nous, que faisons-nous du nôtre ? Pour chacun de nous, comme pour S. Martin, la vie chrétienne est une lutte incessante. Quelle vigueur montrons-nous dans les combats de chaque jour ? Avec quelle énergie luttons-nous contre nos passions quelles qu'elles soient, contre les attraits des plaisirs défendus, contre les séductions du monde et ses folles maximes ? Comment luttons-nous contre le démon, contre ses insinuations, contre tout ce qu'il jette en nous d'orgueil, de sensualité, d'égoïsme et parfois de découragement ?

Oh ! je sais bien que, en général, nous ne sommes pas faits pour l'héroïsme à jet continu, mais si nous ne nous sentons pas le courage d'occuper une des premières places dans l'armée des Saints, ayons du moins celui de tenir bon au rang où Dieu nous a placés. Et pour cela, puisque nos pères ont pris S. Martin comme Patron, fixons nos regards sur lui et imitons ses vertus qui furent autant de victoires.

Prenez cette résolution, m. f., ce soir, en venant vénérer ses reliques. Il vous en coûtera : tant mieux. Ceux-là seulement seront couronnés qui auront vaillamment combattu. Vous serez de ce nombre et, à votre dernière heure, comme S. Martin vous pourrez dire au démon : « Va-t-en, il n'y a rien en moi qui t'appartienne ! » Ainsi soit-il.

LECTURES SUR SAINTE JEANNE D'ARC

XXVII

LA DERNIÈRE ÉPREUVE

Son oraison terminée, Jeanne rentre dans son cachot pour y déposer ses vêtements d'homme et reparaît bientôt, revêtue d'une longue robe de femme, un chaperon sur la tête. Elle descend dans la cour, accompagnée de Martin Ladvenu et de l'appariteur Massieu. Une troupe de cent vingt soldats l'attendent, entourent la charrette sur laquelle elle doit monter. Elle est très calme, fortifiée par la grâce de l'Eucharistie. Elle monte, avec Ladvenu et Massieu, Nicolas Loyseleur la suit en pleurant, et il se hisse à son tour sur la charrette pour lui demander pardon. Mais la vue de ce répugnant personnage indigne les Anglais eux-mêmes, à qui il rappelle le souvenir de Judas. Ils l'injurient, le menacent, l'appellent traître. Il court se mettre sous la protection du comte de Warwick. Sans cela il aurait été tué par les soldats. Le comte lui ordonne de s'éloigner de Rouen au plus vite, s'il veut mettre sa vie en sûreté [1]. Les traîtres sont haïs et méprisés par ceux-mêmes qu'ils ont servis.

I

La charrette avance péniblement à travers les rues étroites de Rouen, parmi la foule pressée, et se dirige vers la place du Vieux-Marché. Jeanne paraît continuer sa prière, et elle pleure. Le peuple, qui compte beaucoup de Français de cœur et qui depuis des mois s'intéresse à elle, parce qu'il la sait vaillante et pieuse, victime de l'injustice et de la cruauté anglaises, la considère avec émotion ; il voudrait lui exprimer ses sympathies, lui crier son amour et son admiration, mais les soldats anglais l'en empêchent par leur aspect menaçant et leurs armes dont ils sont prêts à se servir. Il se borne à la considérer avec tristesse et les yeux pleins de larmes. Elle est si jeune et si belle, avec les traces de souffrances qui ont creusé ses traits ! Elle paraît si douce, si résignée et si bonne !

Elle regarde la multitude qui remplit les rues, les hautes maisons, la cité avec ses splendides monuments et elle élève la voix pour dire : « Rouen, Rouen ! mourrai-je donc ici ?... Ah ! Rouen, Rouen ! seras-tu ma suprême demeure ? »

Enfin la charrette arrive sur la place du Vieux-Marché. Les deux prêtres qui sont auprès d'elle n'ont cessé de lui prodiguer les encouragements et les consolations de la foi. Elle repasse sa vie d'apparitions, de combats, de douleur, de gloire et d'épreuves, depuis Domremy jusqu'à cette place du Vieux-Marché d'où elle aperçoit le clocher gracieux de l'église St-Michel. C'est donc là que devaient aboutir tous ses efforts, toutes ses batailles héroïques, toutes ses radieuses visions, au bûcher qui se dresse là devant elle ! La figure du roi de France passe dans son imagination. Il l'a délaissée. Et ses Saintes, l'auraient-elles délaissée aussi, elles qui lui avaient promis la délivrance ? Elle n'a aucune

[1] Ayroles, v, 123, 125.

amertume, aucun doute, elle demeure bien convaincue que ses révélations viennent de Dieu. Mais elle ne comprend pas. C'est le suprême abandon que le Sauveur a éprouvé sur sa croix et dont il s'est plaint au Père. Elle adore les desseins de Dieu et se soumet héroïquement à sa volonté.

Devant elle voici l'église St-Sauveur, au chevet de laquelle, sur le cimetière, on a élevé deux estrades, celle des juges, du cardinal de Winchester, des évêques de Thérouanne et de Noyon, et celle des personnages civils comme Raoul Le Bouteillier, bailli de Rouen, qui représente la justice séculière à qui elle sera livrée, son lieutenant Laurent Guesdon et le greffier Jean Fleury.

Enfin un ambon moins haut, pour Jeanne et pour le prédicateur. Massieu et Ladvenu y montent avec elle, ainsi qu'Isambard de la Pierre qui a dû arriver à la grande salle après la communion de la sainte Pucelle.

Elle regarde. Dix mille personnes se pressent sur la place pour la voir mourir. La multitude lui est favorable, mais les soldats anglais circulent dans les rangs pour empêcher les explosions de sympathie et de colère. Elle aperçoit le bûcher qui se dresse sur un vaste soubassement de maçonnerie, avec le poteau où elle sera attachée. Autour de ce poteau des monceaux de fagots.

Et en face du bûcher un écriteau énorme avec cette inscription : « Jeanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, malcréante de la foi de Jésus-Christ, vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocateresse du démon, apostate, schismatique et hérétique. »

Toutes les calomnies et toutes les injures. Elle ne sait pas lire, heureusement, mais voici le prédicateur Nicolas Midi qui va les lui redire et les enfoncer dans son cœur comme des traits empoisonnés.

II

Il prend pour texte ces paroles de S. Paul : « Si l'un des membres souffre, tous les membres souffrent avec lui. » (I Cor., XII, 26). Lui, il ne paraît pas souffrir, pas plus que Cauchon. Dans ce discours, l'hypocrisie se mêlait à la calomnie et lui prêtait son appui. Le misérable prédicateur termine ainsi : « Jeanne, va en paix. L'Eglise ne peut plus te défendre ; elle te laisse au bras séculier. »

Cauchon paraît ensuite. Il dit ce qu'il a fait pour elle : « Il l'a exhortée à s'en rapporter à l'avis des clercs, et surtout à écouter les exhortations des deux Dominicains qui l'assistent, Ladvenu et Isambard. Qu'elle songe au salut de son âme, qu'elle réfléchisse à ses méfaits et qu'elle s'en repente.

« Il est évident que cette femme n'a jamais véritablement abandonné ses erreurs, sa témérité obstinée et ses crimes infâmes. Bien plus, elle a montré la malice diabolique de son obstination dans un semblant trompeur de contrition, de pénitence et d'amendement. Elle n'a fait que se rendre plus coupable encore en ajoutant à ses crimes le parjure et le blasphème contre l'ineffable Majesté de Dieu. Elle est donc obstinée, incorrigible, hérétique, coupable de rechute dans l'hérésie et, comme telle, absolument indigne de toute grâce et de la communion de l'Eglise, que nous lui avions miséricordieusement accordée dans notre première sentence. »

Jeanne entend tout cela, impassible, les yeux levés au ciel et offrant à Dieu ce sacrifice, cette humiliation, en union avec le Sauveur, lui aussi rejeté de la communion de la Synagogue. Puis c'est la sentence définitive :

« Au nom du Seigneur, *Amen*. Chaque fois que le virus empoisonné de l'hérésie s'attache obstinément à l'un des membres de l'Eglise et le transforme en membre de Satan, on ne peut prendre trop de soins pour que les autres parties du corps mystique du Christ soient préservées de la contagion de cette pernicieuse gangrène. Les saints Pères ont décrété que les hérétiques obstinés doivent être retranchés du milieu des saints, plutôt que de souffrir qu'au grand péril du reste des fidèles, le pernicieux reptile de l'erreur pût être réchauffé dans le sein de notre compatissante mère la Sainte Eglise.

« En conséquence nous, Pierre, par la miséricorde divine évêque de Beauvais, et nous, Fr. Jean Lemaître, vicaire de l'illustre docteur Jean Graverent, inquisiteur du mal hérétique,... nous décrétons que tu es relapse et hérétique, et par la présente sentence, siégeant sur ce tribunal, par cet écrit, nous prononçons que, membre pourri, pour que tu n'infectes pas les autres membres, tu dois être rejetée de l'unité de l'Eglise et de son corps, et livrée au pouvoir séculier. Et de fait nous te rejetons, nous te retranchons, nous t'abandonnons à ce pouvoir, le priant qu'il modère à ton égard la rigueur de sa justice, qu'il t'épargne la mort et la mutilation des membres ; et voulant que, si tu donnes des signes de repentir, le sacrement de Pénitence te soit administré. »

Tout est méchanceté et fourberie dans ce factum. Cauchon n'a-t-il pas autorisé Ladvenu à entendre la confession de Jeanne et à lui donner la sainte communion il n'y a pas deux heures ? Mais le grand public l'ignorait, et, après avoir flétri d'une manière inouïe la sainte Pucelle, il veut se donner des allures de clémence.

Elle a écouté, dans un silence entrecoupé de sanglots, dans l'agonie de son âme encore abîmée dans le mystère. Enfin, à son tour, elle a le droit de parler. Elle se jette à genoux et se répand en lamentations, puis en prières, devant toute la foule émue qui la regarde et écoute ses suprêmes paroles.

Elle dit : « Sainte Trinité, ayez pitié de moi, je crois en vous ! Jésus, ayez pitié de moi ! O Marie, priez pour moi ! »

Puis elle se tourne vers ses anges et ses Saintes : « S. Michel, S. Gabriel, sainte Catherine, sainte Marguerite, soyez-moi en aide ! »

Sa voix retentit, puissante et claire, parmi la foule qui est prise d'une immense pitié et qui pleure : « Vous tous qui êtes ici, pardonnez-moi comme je vous pardonne ! Vous, prêtres, dites chacun une messe pour le repos de mon âme. »

Elle pense alors à son roi qui n'a rien tenté pour la délivrer, mais dans son âme il n'y a ni ressenti-

ment ni amertume. Elle l'aime toujours et elle adore la volonté de Dieu : « Qu'on n'accuse point mon roi. Il n'est pour rien dans ce que j'ai fait. Si j'ai fait mal, il est innocent. »

Toute sa vie lui repasse dans l'esprit, à cette heure suprême où elle va quitter le monde. Elle se rend témoignage qu'elle n'a agi que par l'ordre du ciel ; mais elle ressent aussi l'infirmité humaine, et elle appelle le ciel à son secours :

— Jésus ! Marie ! Bienheureux Saints et Saintes du Paradis, protégez-moi ! Secourez-moi ! Rouen, Rouen ! est-ce donc ici que je dois mourir !

Guillaume Manchon a décrit ainsi ses impressions : « Patiemment elle ouit le sermon tout au long, après fit sa régraciation, ses prières et lamentations moult notablement et dévotement, tellement que les juges, prélats et tous autres assistants furent provoqués à grands pleurs et larmes. Et jamais ne pleurai tant pour chose qui m'advint, et, par un mois après, ne m'en pouvais bonnement apaiser [1]. » Le dur cardinal de Winchester pleurait, comme tout le monde. Cauchon lui-même, gagné par l'émotion générale, versait aussi des larmes.

« Avec mes honoraires du procès, ajoute Manchon, j'achetai un missel en souvenir d'elle et afin de prier pour elle. »

XXVIII

JEANNE SUR LE BÛCHER

Autour de Jeanne qui va mourir tous pleurent, comme Manchon, même des soldats anglais. Elle est si douloureuse, et pourtant si résignée ! Elle redit le nom de son divin Epoux, et, pour se prémunir contre les angoisses de la dernière heure, elle pense qu'il est mort pour elle sur la croix après d'effrayantes tortures. Alors elle demande une croix qui lui rappelle le supplice et l'amour du Sauveur. Jean Massieu se penche hors de l'ambon et exprime ce suprême désir. Un soldat anglais ramasse deux petits morceaux de bois, en forme une croix qu'il présente à Massieu. Jeanne la couvre de ses baisers et la glisse sous ses vêtements, sur son cœur.

Mais elle voudrait aussi une croix, avec l'image du Sauveur. Comment se la procurer ? Car il faudrait gagner l'église voisine et traverser la foule très compacte qui remplit la place ; Jean Massieu, attentif à satisfaire tous ses désirs, descend de l'ambon et aperçoit le clerc de l'église St-Sauveur. Ensemble ils parviennent à fendre les rangs de la multitude et reviennent avec la croix de procession. L'appariteur sépare le crucifix de la hampe et l'offre à Jeanne qui s'en saisit en manifestant une grande joie. Elle baise les traits divins de Jésus et ne se lasse point de le contempler. C'est ainsi qu'il est mort ! Pourrait-elle se plaindre de partager le sort de son doux Maître ? Elle le prie avec ardeur en versant des larmes d'amour, et on l'entend murmurer les noms de S. Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Le mystère se dévoile, douloureux mais radieux, à ses yeux ravis.

Cependant les soldats anglais ne sont pas tous compatissants comme celui qui lui a fabriqué la petite croix de bois ; ils s'impatientent, ils ricanent, ils injurient, comme les ennemis de Jésus au pied du Calvaire. Ils s'approchent de l'ambon et crient à Jean Massieu : « Hé ! prêtre ! nous ferez-vous dîner ici ? »

Alors la Pucelle descend de l'estrade, accompagnée des deux Dominicains Martin Ladvenu et Isambard. Massieu, qui représente les juges ecclésiastiques, s'écarte, et ceux-ci ne pouvant assister à l'exécution se retirent. Cauchon, Winchester, Luxembourg s'éloignent, non sans jeter un dernier regard sur leur victime. Leurs pleurs sont oubliés ; Cauchon a satisfait sa haine et il jouit d'avoir conduit son « beau procès, » suivant les règles de la procédure, jusqu'au bûcher. Les autres prêtres s'en vont aussi. Plusieurs sont animés de sentiments tout différents ; ils sont convaincus que Jeanne, non seulement n'est pas coupable, mais que c'est une sainte, et ils ne veulent pas assister au supplice de l'innocence.

Elle appartient maintenant à la justice laïque.

Le bailli de Rouen, Raoul Le Bouteillier, l'attend sur son estrade. La loi et les usages exigeaient que le juge laïque prononçât à son tour sa sentence en forme, et qu'ensuite l'accusée fût conduite au supplice. Le bailli était dévoué aux Anglais, mais il semble que, lorsqu'on lui présenta la sainte Pucelle, il se soit troublé. Il avait dû cependant préparer aussi sa sentence. Quand il vit Jeanne il dit simplement : « Emmenez-la. »

Il voulait sans doute se retirer avec elle, pour procéder aux formes régulières. Mais les Anglais étaient pressés. Une voix dure, peut-être celle de Warwick, cria au bourreau : « Fais ton devoir ! »

Deux sergents s'emparent de Jeanne, lui ôtent son chaperon et la coiffent d'une mitre de papier où se lisent ces mots : « Hérétique, relapse, apostate, idolâtre. » Puis ils la poussent vers le bûcher où elle monte, aidée de ses deux consolateurs, Ladvenu et Isambard, et elle apparaît aux yeux de la multitude comme Jésus au prétoire, quand Pilate le présenta à la foule hurlante des Juifs, en leur disant : « *Ecce homo*. »

Du haut du bûcher très élevé, Jeanne regarde non pas la foule, mais l'église St-Sauveur, le clocher de St-Michel, et, au-dessus de la colline de l'Aigle qui borne l'horizon, l'abbaye de Ste-Catherine. Douces attentions de la Providence qui l'environne de consolations à ce moment terrible. S. Michel lui parle, ses Saintes s'entretiennent avec elle, elle comprend ce qu'elles lui ont prédit, qu'elle serait délivrée, mais qu'au ciel serait sa délivrance de toutes les peines, et qu'elle va entrer dans la gloire.

Puis ses regards s'abaissent sur la cité, elle craint que celle-ci ne soit châtiée de sa mort injuste, et elle laisse tomber ces paroles :

— Ah ! Rouen, j'ai grand peur que tu n'aies à souffrir de ma mort !

II

Le bourreau, Geoffroy Thirache, lui a ôté des mains la croix qu'elle ne se lasse point de baiser et il l'a attachée au poteau. Il est très ému, car il voit que ce n'est pas une condamnée ordinaire, qu'elle est une admirable chrétienne et qu'elle est

[1] Ayroles, v, 173.